

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 9 JUIN 2021**

**N°CT2021.3/038**

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Denis OZTORUN à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Oumou DIASSE à Madame Josette SOL, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Grégoire VERNY, Madame Virginie DOUET-MARCHAL à Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Secrétaire de séance : Madame France BERNICHI.

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 74

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/038
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210609-lmc125493-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 9 JUIN 2021**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/038
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125493-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 9 JUIN 2021

N°CT2021.3/038

**OBJET :** **Santé** - Maison de santé à Noiseau - Octroi d'un délai supplémentaire à la substitution de Grand Paris Sud Est Avenir par la commune de Noiseau.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2019.5/134 du 11 décembre 2019 relative à l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement auprès de la société ATLAND Développement de biens immobiliers sis 1 rue Pasteur à Noiseau, destinés à l'installation d'un cabinet médical ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.4/056 du 7 octobre 2020 octroyant un délai supplémentaire à la substitution de Grand Paris Sud Est Avenir par la commune de Noiseau ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la démarche engagée pour remédier à la carence de l'offre de soins, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a acquis en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), le 30 juin 2020, pour un montant total de 681 600 euros HT, un local brut de béton ainsi que des places de stationnement destinés à accueillir un cabinet médical, dans le cadre d'une opération immobilière développée par la société ATLAND 1 rue Pasteur à Noiseau, conformément à la délibération du conseil de territoire n°CT2019.5/134 du 11 décembre 2019 ;

**CONSIDERANT** que ce cabinet médical pourra prendre la forme soit d'une maison de santé pluridisciplinaire labellisée par l'Agence Région de Santé d'Ile-de-France (ARS), soit d'un cabinet de groupe ; qu'afin de prétendre au bénéfice d'une aide financière de l'ARS (plafonnée à 250 000 € et 40% des coûts d'investissement) et de la région Ile-de-France (mêmes conditions que l'ARS), ce cabinet médical devra nécessairement comporter au moins deux médecins généralistes et un paramédical (infirmier, kinésithérapeute...) ;

**CONSIDERANT** que la délibération précitée prévoyait qu'à défaut de notification d'une

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/038
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125493-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 9 JUIN 2021**

subvention attribuée par l'ARS à GPSEA pour la réalisation de ce projet avant le 31 décembre 2020, la commune de Noisieu, ou toute personne susceptible de se substituer à elle, s'engageait à racheter l'ensemble de ces biens immobiliers au prix d'achat, le paiement du prix par la commune de Noisieu pouvant s'effectuer en deux fois ;

**CONSIDERANT** que l'échéance a été reportée une première fois, au 30 juin 2021, par délibération du conseil de territoire n°CT2020.4/056 du 7 octobre 2020 ; que la crise sanitaire a eu pour conséquence de retarder les travaux de ce programme immobilier dont la livraison, initialement prévue au second semestre 2021, est désormais envisagée au premier semestre 2022 ;

**CONSIDERANT** que le calendrier du projet ayant été décalé d'un semestre, il est proposé de décaler également, jusqu'au 31 décembre 2021, la clause de rachat et ses conditions d'application initialement convenues avec la commune de Noisieu ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 3 JUIN 2021,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1** : **CONSTATE** le décalage de six mois du programme immobilier sis 1 rue Pasteur à Noisieu au sein duquel GPSEA a acquis un local brut de béton ainsi que des places de stationnement destinés à accueillir un cabinet médical.

**ARTICLE 2** : **ACCORDE** un délai de six mois supplémentaires à la mise en œuvre des conditions d'un éventuel rachat du local initialement convenues avec la commune de Noisieu ;

**ARTICLE 3** : **DIT** à ce titre qu'à défaut de notification d'une subvention attribuée par l'ARS à GPSEA pour la réalisation de ce projet avant le 31 décembre 2021, la commune de Noisieu, ou toute personne susceptible de se substituer à elle, s'engage à racheter l'ensemble de ces biens immobiliers au prix d'achat. Le paiement du prix par la commune de Noisieu pourra s'effectuer en deux fois, 50 % en 2022 et 50 % en 2023.

FAIT A CRETEIL, LE NEUF JUIN DEUX MIL VINGT ET UN.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/038
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-lmc125493-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 9 JUIN 2021**

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/038
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210609-lmc125493-DE-1-1